

**Analyse du SNUipp-FSU  
Chantier métier RASED  
Décembre 2013**

Depuis 2008 et l'attaque en règle des RASED par l'ancienne majorité, les personnels, les parents, les associations professionnelles – rassemblés au sein du Collectif RASED - attendaient avec impatience l'ouverture de discussions. Ces fiches ne concernent pas seulement des métiers mais aussi un dispositif, que nous avons voulu à la fois préserver, valoriser et en même temps faire évoluer. Le ministre annonce des re-créations de postes, c'est une nécessité, nous serons exigeants pour que cela devienne effectif lors des cartes scolaires et des décisions de départs en formation CAPA-SH.

<b><i>L'essentiel des mesures</i></b>	<b><i>Ce qui a été porté ou obtenu par le SNUipp</i></b>
Les trois spécialités du RASED sont réaffirmées et précisées	Le SNUipp s'est attaché à ce que soit maintenu le travail en réseau et le regard pluri-professionnel des trois acteurs. La mention du <b>projet de circonscription</b> a été ajoutée à notre demande.
Un « nouveau » dispositif autour de l'IEN appelé « Pôle ressource de circonscription » est défini	Le SNUipp a agi pour que ce dispositif soit explicité et intègre bien <b>les trois spécialités du RASED</b> . Une définition plus précise du pôle de ressource a été demandée ainsi qu'une sectorisation permettant le travail de proximité.
Des objectifs de cartographie et de positionnement des acteurs du RASED sont fixés	Le SNUipp a porté la nécessité d'un <b>cadrage national</b> sur cette question et la mise en œuvre rapide de groupes de travail dans les départements.
Une relance de la formation pour les postes vacants et créés.	Le SNUipp a insisté sur la relance de la formation CAPA-SH pour la <b>reconstitution d'un vivier</b> et pour pouvoir envisager les créations de postes nécessaires.
Les deux missions de prévention et de remédiation sont réaffirmées	Le SNUipp a œuvré pour que cette <b>double mission des RASED</b> soit maintenue. La typologie des difficultés reprend, à la demande du SNUipp, celles décrites dans la circulaire de 2009
Aide à l'élève ou au groupe d'élèves, réalisée dans et/ ou hors de la classe en fonction des besoins identifiés des élèves, en concertation avec l'enseignant de la classe et en visant bien toujours un transfert et des améliorations pour l'élève dans la classe.	<b>Le SNUipp a pesé fortement, au côté de la FNAME</b> pour faire disparaître « l'aide majoritairement réalisée dans la classe » qui non seulement privilégiait une modalité pédagogique mais accentuait la confusion possible avec le dispositif « Plus de maîtres que de classes ». Nous avons demandé la <b>référence au projet d'aide spécialisée</b> , éléments constitutifs du travail en équipe RASED, le différenciant du soutien pédagogique.
Mobilisation possible des enseignants spécialisés et des psychologues pour le travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves ayant rencontré des difficultés en primaire, dans le cadre du cycle de consolidation CM1-CM2-6ème	Le SNUipp a porté la nécessité d' <b>améliorer la liaison CM2-6ème</b> mais ceci <b>ne doit pas se traduire par des interventions directes dans le second degré</b> qui ne peuvent être assurées en l'état actuel des moyens dévolus au primaire.

Les 108 heures annuelles restent dédiées à l'ensemble des travaux en équipe, de concertation et de relation aux parents. Le temps de synthèse est réaffirmé.	C'est le SNUipp qui a fait ajouter la <b>réaffirmation du temps de synthèse nécessaire</b> .
L'intervention auprès des élèves, dans les écoles est maintenue pour les maîtres G	<b>Le SNUipp a œuvré pour que cet aspect de la mission des maîtres G soit maintenu.</b> C'était une crainte des premières fiches proposées qui n'envisageaient qu'une aide en direction des enseignants et des équipes. La typologie des difficultés reprend, à la demande du SNUipp, celles décrites dans la circulaire de 2009
Les enseignants spécialisés sont des personnels ressources pour les équipes dans les écoles	Le SNUipp a porté la suppression du terme de formation inscrit dans le projet initial. <b>Le rôle est précisé de manière à ce qu'il ne se confonde pas avec celui de « conseillers pédagogiques de la difficulté scolaire ».</b> Nous avons rappelé que cette fonction « ressource » n'a de sens qu'en articulation avec des interventions directes auprès des élèves.
Membre du pôle ressource de circonscription, le maître E est positionné au plus près des écoles, il est affecté administrativement dans une école.	<b>Le SNUipp a souhaité que le maître E soit partie prenante de ce nouveau dispositif pour ne pas risquer un éclatement des RASED.</b> Il n'aura de sens que dans la poursuite du travail en réseau avec des regards pluriels notamment. Dans ce cadre le pôle ressource de circonscription ressemble fort au fonctionnement actuel en grand réseau de circonscription.
Un périmètre d'intervention à l'échelle de la circonscription pour les maîtres G et les psychologues	Le SNUipp est fortement intervenu pour que ces personnels <b>continuent d'être positionnés administrativement dans une école et que des territoires infra-circonscription (antenne RASED) soient définis pour permettre une intervention cohérente et pérenne.</b>
Le travail du psychologue s'exerce en référence au titre de « psychologue ». Prévention et aide individuelle ou collective restent les deux objets de son travail.	Le SNUipp a souligné l'importance de ce cadre de définition. <b>Les interventions en prévention sur des projets concernant des groupes ou des classes ont été introduites par le SNUipp.</b> Les missions des psychologues ne peuvent pas être cantonnées à des interventions individuelles.
Les missions du psychologue sont reprécisées mais ne modifient pas vraiment les missions actuelles.	<b>Le SNUipp est longuement intervenu et a fait modifier et préciser l'ensemble des missions</b> pour que celles-ci respectent le cadre déontologique et spécifique du psychologue de l'EN dans le 1er degré.

Le SNUipp continue de porter la **création de postes en nombre suffisant pour la prise en charge et l'accompagnement des élèves en difficulté** partout sur le territoire. Les réponses du ministère à ce sujet sont partielles et insuffisantes faisant seulement référence à la programmation des créations de postes prévue dans la loi d'orientation.

Le SNUipp a réaffirmé la place du RASED dans l'école comme **dispositif de prévention entre la banalisation et la médicalisation abusive des difficultés**. Nous avons soutenu la nécessité de réaffirmer le rôle d'un dispositif spécifique dans un secteur défini au plus proche des enseignants et des

élèves.

A ce jour, la notion de « pôle ressource » doit être précisée. Le SNUipp-FSU a fait des propositions en ce sens. **Il veillera notamment à ce que l'intervention du maître G ne se trouve pas réduite à la seule gestion des situations de crise.**

Le SNUipp a proposé **au sein du collectif RASED la création d'un observatoire.** Celui-ci permettra de suivre collectivement l'évolution des RASED. La circulaire ministérielle sur les départs en formation CAPA-SH, options E et G mais également ceux en DEPS seront des signes importants.

Le SNUipp a porté la **demande d'un groupe de travail psychologues premier et second degré** afin de mettre à plat les questions de statut, recrutement et de formation afin d'éviter une « mise en extinction » de la fonction dans l'école. Cette revendication est celle du groupe des 6 (ACOP-F, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU)